



République Française  
Département  
**LE TREHOU**

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 25 mai 2021

L' an 2021 et le 25 Mai à 19 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CANN Joël Maire

**Présents** : M. CANN Joël, Maire, Mmes : LE BOT Fanny, MILIN Emma, NICOLAS Emmanuelle, PERES Valérie, PHILIP Laurence, MM : AUVRET Stéphane, BARON Jacques, CANN Arnaud, DELAUNAY René, LEVIELLE Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. YVINEC Yann à M. CANN Joël

Absent(s) : MM : GAZET Laurent, KEROAS Jean-Marie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 19/05/2021

**Date d'affichage** : 19/05/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BARON Jacques

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Création et suppression de poste - Agent des écoles maternelles polyvalent - 18\_2021  
Dénomination des voies - 20\_2021  
Validation du projet d'aménagement - Répartition du produit des amendes de police - 21\_2021  
Mise à jour du tableau des emplois permanents - 19\_2021

**Création et suppression de poste - Agent des écoles maternelles polyvalent**

**réf : 18\_2021**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'évolution du temps de travail de ce poste, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi d'agent des écoles maternelles polyvalent à temps non complet à raison de 31.58 heures au service

ET

La création d'un emploi de responsable de la restauration scolaire à temps non complet à raison de 33 heures relevant de la catégorie C à compter du 1<sup>ER</sup> juin 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Vu le tableau des emplois

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE SCOLAIRE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent des écoles maternelles polyvalent	Adjoint technique  Adjoint technique principal de 2ème classe  Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	33H

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**Dénomination des voies**  
**réf : 20\_2021**

La commune du TREHOU a entrepris la dénomination et la numérotation des voies.

Il est aujourd'hui essentiel de disposer d'adresses normées sur le territoire au vu de la place croissante que prennent les services de géolocalisation.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les interventions de service de secours, la distributions de colis, la navigation GPS, les services à domicile ou encore, l'accès au très haut débit.

Valérie PERES propose de mettre en place une numérotation pour les rues/lieux-dits comme présentée en annexe.

La création de voie est également indispensable.

La commission « numérotation des voies » vous propose de nommer « Espace Maryvonne MADEC » le bâtiment dédié aux locaux commerciaux situés à l'arrière du commerce ainsi que les appartements Route du Moulin du Pont.

Ces derniers sont pour l'instant au 1 Route de la Martyre, or, uniquement le commerce ne peut l'être.

La salle polyvalente deviendrait « Espace Francis PAUGAM ».

Le terme « espace » est répertorié dans la liste des définitions d'adresses.

Une régularisation des lieux-dits existants est nécessaire pour:

- Leuzeureugan Ferme

- Goas Su.

Des impasses doivent aussi être créées :

- Impasse Kerbrat (par la route d'Irvillac)

- Impasse Pen ar Valy (par la route de Sizun)

- Impasse du Penker (accès au lotissement du Penker)
- Impasse Gorrequer (par la route de la Martyre)
- Impasse du Bois (par la route de Runveguen)

Le conseil approuve l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.


### **Validation du projet d'aménagement - Répartition du produit des amendes de police réf : 21\_2021**

Suite aux constats d'excès de vitesse au centre-bourg, un projet de sécurisation piétonne est présenté comme suit:

- balisage des passages piétons
- modification d'emplacement du STOP au carrefour Route de Sizun/Route des Monts d'Arrée
- installation de chicanes en bois dans les chemins piétons avec de sécuriser les enfants
- renouvellement de panneaux signalétiques
- installation de barrières métalliques le long de la mairie pour matérialiser le passage des piétons
- réalisation d'une chicane au sol Route de Runvéguen pour faire ralentir les conducteurs à l'entrée du lotissement La Clé des Champs

Le conseil approuve ce projet d'aménagement à l'unanimité.

### **Mise à jour du tableau des emplois permanents réf : 19\_2021**

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3 	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Secrétaire générale	Adjoint administratif	attaché	OUI	1	0	TC
Service administratif	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC : 28h
Service scolaire	Agent des écoles maternelles	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TNC : 33h
Service scolaire	Responsable de restauration scolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
Service scolaire	Agent de service scolaire polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TNC : 28.00

Service scolaire	Agent de service scolaire polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TNC : 28.00
------------------	--------------------------------------	-------------------	---	-----	---	---	-------------

Le conseil approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois suite à la modification du temps de travail du poste d'agent des écoles maternelles polyvalent.

**Questions diverses :**

- Organisation du tour de France :
  - réunions avec les associations
  - aménagement du bourg pour les animations
  - décoration des vitrines du commerce
  - commande de T-shirts pour les bénévoles
  
- Organisation des bureaux de vote : élections départementales et régionales
  
- Le commerce :
  - Réunion avec Victor du Tag 29 : les ateliers reprendront avec le collectif.
  - Une réunion sur les statuts aura lieu en juin.
  - Une nouvelle réunion publique est prévue.

Séance levée à: 21:20

En mairie, le 08/06/2021  
Le Maire  
Joël CANN